

## **Règlement du concours photo spécial Ambassadeurs « Isle-sur-la-Sorgue Village-monde »**

### **Article 1 : Objet du concours photo**

Dans le cadre de la période estivale, la démarche d'attractivité Isle-sur-la-Sorgue Village-monde organise un concours photo du 01 août au 15 septembre 2018 pour ses ambassadeurs.

Le thème du concours est : « Isle-sur-la-Sorgue Village-monde ».

### **Article 2 : Qui peut participer**

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes\*, sans limite d'âge. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal qui signera une autorisation parentale. Cette autorisation parentale pourra être sollicitée par mail à l'adresse suivante : [village-monde@islesurlasorgue.fr](mailto:village-monde@islesurlasorgue.fr)

Sont exclues du concours toutes les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

### **Article 3 : Comment participer**

Les participants devront envoyer leurs clichés (2 clichés maximum par candidat) entre le 01 août et le 15 septembre 2018 minuit en respectant le formalisme

suivant : **concoursphotovotrenomvotreprenom.jpeg** et à l'adresse mail indiquée ci-dessous :

[village-monde@islesurlasorgue.fr](mailto:village-monde@islesurlasorgue.fr)

Les participants devront indiquer :

- Objet du message : « concours photo Isle-sur-la-Sorgue Village-monde »
- Dans le corps du message : Nom et prénom du candidat, téléphone, brève description du contexte de chaque photo (lieu et date de prise de la photo, nom de l'événement le cas échéant, et en quoi l'image est symbolique de la ville et surtout de la notion de Village-monde...)

### **Article 4 : Spécificités des photos**

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leurs photos du respect des conditions suivantes :

- Les photos devront être au format JPEG haute définition / résolution et d'un poids maximum de 10 Mo. Elles seront sauvegardées et envoyées en respectant le formalisme suivant : **concoursphotovotrenomvotreprenom.jpeg**
- Les trois photos gagnantes seront utilisées dans le cadre de la promotion de la démarche d'attractivité « Isle-sur-la-Sorgue Village-monde » pour une durée limitée de deux (2) ans à compter de la fin du concours, soit le 15 septembre 2018, sur tous supports papiers (magazines, flyers, affiches...) et numériques (internet, réseaux sociaux...), connus actuels ou à venir et en tous formats couleurs ou noirs et blancs ainsi qu'à diffuser ces images avec le logo Isle-sur-la-Sorgue Village-monde.

- Les trois photos gagnantes ne donneront droit à aucune rétribution financière aux auteurs des photos. Toutefois, la Ville s'engage à faire apparaître, si les photographes le souhaitent, leurs nom et prénom sur les photos.
- Aucun autre prix n'est à remporter dans le cadre de ce concours.
- Si la photo représente d'autres personnes (adultes ou mineurs), le participant devra s'assurer qu'elle ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'il a obtenu au préalable l'autorisation de la personne de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photo.
- Les photos ne devront pas porter atteinte d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de crimes ou délits, une quelconque provocation ou discrimination à la haine ou à la violence. Les photos de personnes nues ou en partie dénudées sont interdites.
- Les photos feront l'objet d'une modération et d'une sélection au préalable si nécessaire par l'organisateur.

#### **Article 5 : Procédure et modalités de sélection**

Le jury est composé de 4 personnes à savoir :

- 2 représentantes de la commune : 1 élue à la jeunesse et commission de sécurité et 1 élue Festivités, manifestations traditionnelles
- 1 agent de la Mairie : service communication
- 1 photographe professionnel

Il désignera 3 photos gagnantes. Ces dernières seront utilisées dans les prochaines campagnes de promotion de la démarche d'attractivité « Isle-sur-la-Sorgue Village-monde », sur la période 2018-2020, du 15 septembre 2018 au 15 septembre 2020.

#### **Article 6 : Annulation du concours**

La ville de L'Isle-sur-la-Sorgue se réserve le droit d'annuler le concours photo à tout moment et pour quelque raison que ce soit, si elle le juge nécessaire et sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

#### **Article 7 : Responsabilité**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au concours. Les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 8 : Respect et acceptation du règlement**

L'envoi des photos par mail vaut acceptation du règlement ainsi que des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de fait le retrait de la photo proposée par l'auteur.

## **Article 9 : Informatique et liberté**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en ligne sur ce site.

Pour exercer ce droit adressez-vous [village-monde@islesurlasorgue.fr](mailto:village-monde@islesurlasorgue.fr)

*\*Sous condition d'être ambassadeur de la démarche.*

---